

M. Olson: Peut-être le bien général au pays, mais l'alinéa 1 du commentaire 100 précise que la question doit engager directement la responsabilité administrative du gouvernement. Mais, ce n'est pas là le seul point. Votre Honneur devrait tenir compte également de l'alinéa 3 du commentaire 100 qui traite de l'urgence du débat; on y dit clairement qu'il y a urgence du débat seulement lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu sans tarder. Compte tenu de l'annonce faite par le leader de la Chambre vendredi dernier, je ferai observer, Votre Honneur, que très bientôt nous allons entamer un débat sur une motion de subsides qui va effectivement donner lieu à une discussion sur ce sujet en particulier si les députés le veulent.

Nous comprenons qu'une décision ne saurait être prise à ce propos au moyen d'une motion. Même si Votre Honneur consentait à suspendre l'ordre du jour pour nous permettre de tenir un débat semblable, je le répète, nous ne pourrions trancher la question, car il faudra nous borner à en discuter. On atteindrait donc le même résultat, il me semble, en discutant de la question à l'occasion de la motion de subsides dont la Chambre sera saisie sous peu.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais seulement traiter du point soulevé par le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) et le député de Medicine Hat (M. Olson) qui ont tous deux invoqué un passage du commentaire n° 100 de Beauchesne, selon lequel une question doit engager la responsabilité administrative du gouvernement avant de pouvoir être soulevée en vertu de l'article 26 du Règlement.

Je rappelle à Votre Honneur que le 23 octobre 1964, M. l'Orateur Macnaughton a décidé qu'une pareille interprétation était trop stricte pour être conforme à notre pratique. Si l'on me permet de rapporter ses paroles, il a dit alors que l'article 26 du Règlement pouvait s'appliquer à toute question publique relevant de la compétence du Parlement fédéral. Je soutiens que la question des banques et de la finance, en général, relève de la compétence du Parlement fédéral. Mon collègue voudrait que la Chambre se prononce sur la nécessité de discuter des mesures à prendre pour faire relever la question de la compétence du Parlement.

[M. Knowles.]

A mon avis, il est inexact de dire que la question doit relever de la compétence administrative restreinte du gouvernement. Je me fonde plutôt sur ce que M. l'Orateur Macnaughton a déclaré le 23 octobre 1964 et, de nouveau, le 3 mars 1965. En outre, Votre Honneur a rendu, le 26 mai 1966, une décision qui n'est pas étrangère à cette question. Dans ces trois cas, il a été reconnu que si une affaire relève de la compétence générale du Parlement fédéral, elle peut être soulevée, pourvu qu'il ne se présente aucun autre obstacle.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations à propos de cette question. Sauf erreur, il n'existe pas de problème plus important ou d'une plus grande portée que le contrôle du gouvernement fédéral et du Parlement sur le régime financier et bancaire du Canada, contrôle qui est nécessaire pour que le gouvernement fédéral puisse orienter la politique fiscale et monétaire du pays.

• (2.50 p.m.)

Aussi, je suis certain que tous les députés conviendront que l'échec de cette société financière nommée Prudential—et il faut le signaler, elle n'a aucun rapport avec la compagnie d'assurance ou la société de fiducie qui porte un nom semblable—doit causer énormément d'inquiétude. A mon sens, il serait normalement essentiel que le Parlement du Canada discute de cette question, même s'il fallait ajouter les travaux de la Chambre.

Je veux dire que, pour nous, nulle question n'est plus importante ou opportune à étudier, et j'appuierais sans réserve le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) si ce n'était de la motion de subsides qui sera mise en discussion cet après-midi. La question pourra alors être mise sur le tapis. En outre, le comité des finances, du commerce et des questions économiques, qui siège en ce moment, devrait être saisi de cette question.

Si j'interviens, c'est que je voudrais pouvoir appuyer la motion d'ajournement de l'honorable représentant. Je l'appuie entièrement quant à l'importance des questions qu'il soulève et à la nécessité essentielle qu'il y a pour le Parlement de les régler, et de les régler bientôt; je voudrais bien pouvoir l'appuyer sur la question d'urgence, mais je crains d'en être incapable.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques considérations. Il existe un motif supplémentaire pour que cette affaire relève de la compétence